

Décision

Générale

colonial

Décision n° 117 portant mise en appel différé.

n° 117

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 février 1945

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1945

Date du numéro

1 février 1945

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 septembre 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances du 3 juin et 4 septembre 1944

Vu l'instruction ministérielle n° 1031/DN créant l'appel différé

Vu le décret du 15 mai 1939 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 52 de la loi du 31 mars 1928

Vu l'avis favorable du Commandant supérieur des Troupes de la Côte Française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Sont mis en appel différé pour une période d'un mois. A compter du 15 février 1945 DARTNELL Georges B.I.C. classe 1934, Service armé. RAJOELINA, sûreté, classe 1936, Service armé. A compter du 20 février 1945 BALEFSI, Cercle, classe 1931, service armé.

J. CHALVET.